

PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée générale extraordinaire de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue tenue le mardi 19 septembre 2023, à l'Hôtel de Ville d'Amos, 176, 1^{re} rue Est à Amos, et par visioconférence à compter de 19 h.

PRÉSENTIEL

M. Martin Lavoie
Mme Cécile Poirier
M. Jaclin Bégin
M. Martin Roch
M. Paul Saint-Amant
M. Kevin Lambert
Mme Anne Beaulieu
Mme Caroline Roy
Mme Madeleine Langelier
M. Robert Paquin
M. Bernard Blais
M. Yves Marcotte
M. Serge Gervais
M. Mario Matte

M. Denis Germain – Journaliste Radio Boréal CHOW 105,3
M. Régis Bossé – Bossé CPA inc.

Équipe de travail LSAT

M. Daniel Asselin
M. Alain Groleau
M. Mario Labbé
M. Félix St-Onge
Mme Christine Boileau
Mme Isabelle Gosselin
Mme Josiane Bourassa
Mme Nathalie Gervais
Mme Joanne Aumond
Mme Lisyane Morin
Mme Sophie-Kristine Richard
Mme Kathleen Lavigne
Mme Myriam Audet

VIRTUEL

M. Guillaume Gonzalez
M. Marcel Bouchard
M. Luc Lacroix
M. Daniel Rancourt

M. Samuel Proulx-Lemire – Avocat
Mme Marie-Joe Morin – Équipe de travail LSAT

Projet

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Jaclin Bégin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Daniel Asselin indique que 35 personnes participent à l'AGA dont 18 personnes ont droit de vote. L'assemblée est conforme selon les règlements généraux en vigueur.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION (22-23-001)

Il est proposé par Mme Anne Beaulieu appuyé par Mme Cécile Poirier d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÉSOLUTION – ABROGATION ET ADOPTION DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

M. Samuel Proulx-Lemire, avocat explique le nouveau code de gouvernance et les changements apportés aux nouveaux règlements généraux.

CONSIDÉRANT QUE une refonte complète des règlements généraux de l'ULSAT a été faite ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a adopté ces nouveaux règlements généraux le 6 juin 2023 tout en reportant leur entrée en vigueur à sa ratification par l'assemblée des membres ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications apportées à ces règlements généraux nécessitent l'approbation des membres exprimée lors d'une assemblée générale extraordinaire pour pouvoir entrer en vigueur et que la résolution adoptée à cet effet doit l'être aux deux tiers des voix ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de nouveaux règlements généraux porte le numéro 1 ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution doit être adoptée par au moins deux tiers 2/3 des membres habiles à voter.

RÉSOLUTION (22-23-002)

Il est proposé par Mme Caroline Roy, appuyée par Mme Cécile Poirier d'abroger les anciens règlements généraux de l'ULSAT, lesquels n'étaient pas numérotés, et d'adopter le règlement numéro 1 lequel vient remplacer ces anciens règlements généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RÉSOLUTION – MODIFICATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS-TRICES

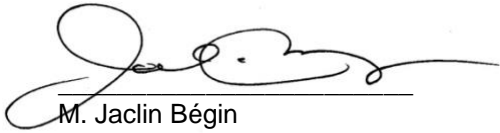
RÉSOLUTION (22-23-003)

Il est proposé par M. Kevin Lambert, appuyé par M. Yves Marcotte d'adopter le règlement numéro 2 modifiant le nombre d'administrateurs devant siéger au conseil d'administration pour le porter à 13 et d'autoriser Luc Lacroix, administrateur à signer tous les documents nécessaires pour effectuer les modifications requises auprès du Registraire des entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée se termine à 19h45.



M. Jaclin Bégin
Président d'assemblée



Mme Cécile Poirier
Secrétaire d'assemblée

Projet